

COMMUNE
DE QUINTIN

CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 17 décembre
2021

Département des Côtes d'Armor

Convocation du :	10 décembre 2021
Date d'affichage :	10 décembre 2021
Nbre de conseillers en exercice :	21
Présents :	14
Votants :	19

EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 2021/12/64 bis (nomenclature 7.1)

L'an deux mil vingt et un, le dix-sept décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence du Maire, Monsieur Nicolas CARRO.

Etaient présents :

CARRO Nicolas - HAMON Jean-Paul - AUBRY Isabelle - CHATTARD-GISSEROT Thibault
- MAUJARRET Marie-Madeleine - THERIN Emmanuel - GUILLOU-COROUGE Françoise
- COISY Thierry - LE BRIS Isabelle - LE CHANU Fabienne - QUEMARD Bertrand - AUBRY
Charlène - RUEN Pauline - HELLARD Hugo.

Absents excusés : POISSON François, LE BUHAN Erwan, MORIN Sabine, GUILLEMOT
Sébastien, BOQUEHO Stéphanie, LE FUR Corentin, REPERANT Thibault.

Procuration :

POISSON François à HAMON Jean-Paul ;
MORIN Sabine à THERIN Emmanuel ;
BOQUEHO Stéphanie à QUEMARD Bertrand ;
LE FUR Corentin à MAUJARRET Marie-Madeleine ;
REPERANT Thibault à CARRO Nicolas.

Le Conseil a désigné pour secrétaire de séance Monsieur CHATTARD-GISSEROT Thibault.

**Objet : Décision modificative budgétaire du Lotissement « Les Hauts de
Villeneuve »**

Rapporteur : Jean-Paul HAMON

Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables et budgétaires.

Un ajustement est nécessaire pour le budget du lotissement « Les Hauts de la Villeneuve » afin de passer les écritures de gestion de stocks de fin d'année.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget annexe de la ville de Quintin du lotissement « Les Hauts de la Villeneuve » en date du 25 mars 2021,

La présente décision modificative au budget de l'exercice 2021 propose d'inscrire de nouveaux crédits budgétaires comme suit :

Décision modificative n°1

En section d'investissement :

	Dépense	Recette
Ch. – 040 opérations d'ordres		
Art. – 3555 - Terrains aménagés	+ 10 000.00 €	
Ch. - 16 Emprunts et dettes assimilées		
Art. – 1641 Emprunts en euros		+ 10 000.00 €

En section de fonctionnement :

	Dépense	Recette
Ch. – 042 opérations d'ordres		
Art. – 71355 - Variation des stocks de terrains aménagés		+10 000.00€
Ch. – 60 Achats et variation des stocks		
Art. – 605 - Achats de matériel, équipements et travaux	+ 10 000.00€	

La présente décision modificative est équilibrée en dépenses et recettes à 10 000.00 € en section de fonctionnement et d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'autoriser la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

Ont signé les membres présents.
Pour expédition certifiée conforme.
M. Le Maire
Nicolas CARRO.


